

## FICHE DESCRIPTIVE DE MESURES

<b>Titre</b>	Certificat fédéral de capacité CFC 7 Attestation fédérale de formation professionnelle AFP, art. 16 LAI <b>410-420/905.060.2</b> Certificat fédéral de capacité CFC 7 Attestation fédérale de formation professionnelle AFP, art. 17 LAI <b>460-470/905.060.2</b>
<b>Mesure</b>	Mesure de réadaptation professionnelle
<b>Type de mesure</b>	D'une durée de 2 ans pour l'AFP à 3 ans pour le CFC, la mesure peut être réalisée en français et en allemand dans une Entreprise de Pratique Commerciale.
<b>Prestations, moyens et méthodes</b>	La prestation commence par l'établissement du contrat d'apprentissage, puis par l'établissement du contrat d'objectifs. Ce dernier fournit les informations et les objectifs nécessaires à l'assuré/e, l'entreprise, l'OAI et le CPI pour la durée de la mesure. Dès la signature du contrat, le CPI est responsable du processus. Il assure l'ensemble des relations avec l'EPCO et la personne assurée pour tout ce qui touche la réinsertion dans l'entreprise. Le CPI assure la relation avec le SFP et les écoles professionnelles.
<b>Objectifs</b>	Les objectifs de formation sont décrits dans le plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant/e de bureau AFP ou d'employé/e de commerce CFC.
<b>Processus organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnant/e s'assure que le contrat d'objectifs est respecté et met en place le cas échéant des mesures pour les atteindre</li> <li>• L'accompagnant/e renseigne régulièrement le/la conseiller/ère AI concerné/e sur le développement de la mesure. Il/Elle signale de suite au/à la conseiller/ère AI les problèmes qui peuvent mettre en danger le succès de la réinsertion. Des rencontres périodiques sont organisées avec les parties signataires du contrat d'objectifs pour faire ensemble des bilans intermédiaires</li> <li>• L'accompagnant/e s'assure que l'engagement par l'employeur de la personne assurée au terme de la mesure reste toujours en ligne de mire dans toutes les décisions prises dans le cadre de la mesure</li> <li>• En fin de mesure, l'accompagnant/e rédige un bilan final à l'attention de l'OAI</li> </ul>
<b>Responsable organisateur des mandats</b>	<b>Les mandats sont à adresser à (organisme porteur/responsable):</b> Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, Pierre Nuoffer, Responsable fri start, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, <a href="mailto:pierre.nuoffer@fristart.ch">pierre.nuoffer@fristart.ch</a> , ☎ 026 305 27 78
<b>Lieux d'exécution</b>	Dans les locaux du CPI, auprès de la mesure fri start
<b>Coût</b>	CHF 3'700.00/mois
<b>Responsable financier</b>	<b>Emel Oezen</b> , Responsable finances, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, <a href="mailto:emel.oezen@cpi.ch">emel.oezen@cpi.ch</a> , ☎ 026 305 27 75
<b>Horaire</b>	Entretien : sur rendez-vous individuel et selon le besoin

<b>Dates</b>	En tout temps, toute l'année. Dès annonce de mandat par le/la référent/e AI, l'accompagnant/e (coach) organise un premier rendez-vous directement avec la personne assurée. A la suite de ce rendez-vous, l'accompagnant/e (coach) confirme son intérêt et le/la référent/e le mandat.
<b>Fermetures annuelles</b>	2 semaines entre Noël et Nouvel An
<b>Encadrement au quotidien</b>	<b>Les mandats sont à adresser à (responsable des mandats) :</b> Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, Pierre Nuoffer, Responsable fri start, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, <a href="mailto:pierre.nuoffer@fristart.ch">pierre.nuoffer@fristart.ch</a> , ☎ 026 305 27 78
<b>Suites ou cumul avec d'autres mesures</b>	Stage d'orientation
<b>Site internet</b>	<a href="http://cpi.ch">cpi.ch</a>